

# Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Suite à la réunion publique du lundi 30 octobre,  
Note de lecture du dossier ICPE Biosyl, pour aider la population à porter un avis à la consultation publique organisée par la préfecture de la Creuse.

**On nous propose notre avis, donnons le 😊 !** [pref-consultations-public@creuse.gouv.fr](mailto:pref-consultations-public@creuse.gouv.fr)

Préambule :

la consultation est publique

- ▶ Elle est ouverte à toutes et tous, d'où que l'on soit, en Creuse, et ailleurs
- ▶ Elle est aussi ouverte à toute association, mairie, ou autre institution.

**Une installation est classée ICPE (installation classée pour la Protection de l'environnement) dès lors qu'elle présente un potentiel polluant et/ou dangereux pour les milieux ET pour la population**

Il existe 3 niveaux de régime ICPE

## La déclaration ICPE

Le porteur de projet déclare l'existence de son installation en ligne ou papier

## L'Enregistrement

Le porteur de projet présente un dossier plus complet et doit donner des éléments au public et à l'administration permettant de s'assurer qu'il a pris toutes les dispositions pour éviter les pollutions et dangers

## L'AUTORISATION

**Le régime d'autorisation ICPE est le haut niveau de sécurité et de garanties** (dont les entreprises SEVESO).

L'activité de l'entreprise présente un caractère trop impactant et DOIT ETRE accompagnée de :

- ▶ Une **ETUDE d'IMPACTS**
- ▶ Une **ETUDE DE DANGERS**
- ▶ Et une **ENQUETE PUBLIQUE** est ouverte, avec commissaire enquêteur

L'usine de granulation de BIOSYL est là !!

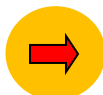
**Nous demandons ÇA** (à écrire dans la consultation)

**A la fin de la consultation publique, la préfecture de la Creuse peut faire basculer le projet d'une procédure d'enregistrement à une procédure d'AUTORISATION ICPE. Demandons-le !**

Le dossier est consultable sur le site de la préfecture. Il est malheureusement scindé en 18 PDF, qui n'en facilitent pas la lecture et la compréhension.

Ce document présente des données issues du dossier ICPE Biosyl, et a pour vocation de **faciliter la compréhension du dossier BIOSYL Limousin**, et vous permettre de **motiver votre participation à la consultation publique**.

Consultation au plus tard avant le 13 novembre : [pref-consultations-public@creuse.gouv.fr](mailto:pref-consultations-public@creuse.gouv.fr)



## SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE : EMPLOIS et DANGERS INCENDIES - EXPLOSIONS

### Les emplois

L'usine dit pouvoir permettre la création de 35 emplois ET de « nombreux » emplois indirects [page 13/39](#)  
Mais rien que le poste de Mr de Cockborn, directeur des autres usines de Biosyl Morvan et Biosyl du 43, est mutualisé. Combien d'autre sont aussi mutualisés aux 3 sites ?

Les scieries locales s'inquiètent déjà de leur approvisionnement, [et parfois travaillent en sous régime par manque de matières 1ères](#) ....

Essayez d'ailleurs de commander un parquet en chênes ou châtaigniers de bois local, ce n'est pas si facile !

### **Quelles nouvelles pressions sur la ressource bois et combien d'emplois locaux détruits par cette usine ?**

Dans notre département, 2<sup>e</sup> en terme de passoire thermique, n'y aurait-il pas un vrai réservoir d'emplois scieries et fabrication d'isolation thermique, même à base de bois, à mettre en place ou à soutenir.

NB : Dans le prochain Plan Particulier pour la Creuse, l'Etat souhaite mettre 1M<sup>e</sup> d'Euros en Creuse pour la rénovation du bâti ancien, une aubaine pour l'isolation en matières locales ?

Peut-être que le Plan Particulier pour la Creuse pourrait soutenir des emplois liés au développement de filières bois durable ?

### Le risques des machines – INCENDIE ET EXPLOSION

Le process, de l'arbre, au pellet ...

Ah non, l'arbre, sa coupe, sa répartition, son transport, ce n'est pas abordé... il faut voir avec Unisylva et les autres coopératives forestières partenaires du projet

Donc, le process de l'usine de granulation, donc à partir de la livraison : [page 78/101 PJ08-Etude d'incidence](#)

Stockage des connexes de scieries ; stockage des bois ronds	Danger incendie
Ecorçage des rondins de bois 950 kW	Danger incendie
Trituration (broyage) des rondins de bois en plaquettes	Danger incendie
Broyage des plaquettes	Danger incendie
Crible	Danger incendie
Séchage de particules de bois (Tambour sécheur, générateur d'air chaud)	Danger incendie / explosion
Affinage des sciures sèches (par nouveau broyage)	Danger incendie / explosion
Granulation,	Danger incendie / explosion
Refroidissement	Danger incendie
Tamissage	Danger incendie
Conditionnement et stockage de produits finis	Danger incendie / explosion

[Page 96/101 PJ08-Etude d'incidence](#) : « Le risque incendie étant le principal risque présent au sein du futur site, plusieurs dispositions générales sont prévues pour limiter le risque de propagation vers l'extérieur »

# Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Or toute la protection incendie repose sur une étude, d'après un logiciel : Flumilog [Annexe 11 page 133/288](#)

Dès l'introduction, le bureau présente une de ces limites du logiciel quant à la nature des stockages : il y a bien le bois de mentionné, mais ni la sciure et de bois, ni les poussières de bois, qui ont un caractère plus hautement inflammable !

Ainsi que des bâtiments de 200 x 200 m = 40 000m<sup>2</sup>.

L'usine cumule des bâtiments et des aires de stockage de bois ou connexes (sciures et autres) sur une surface totale de 92 507,75 m<sup>2</sup>.

L'étude Flumilog propose 4 scénarii isolés d'incendie (aucun d'explosion) et notifie pour chacun aucun risque de propagation :

Scénario 1 : Incendie stockage bois ronds. Rien que la surface de stockage de bois rond est de 34 248,62 m<sup>2</sup>, mais les 17 aires de stockage bois dans l'étude sont identifiées séparément car distantes de 10m.

Conc : pas de risque de propagation d'une aire à l'autre. 10m ! un incendie ! les aires de stockage sont au sud des bâtiments à risques explosifs !

Scénario 2 : Incendie stockage extérieur connexes. 3 ilots / 2400 m<sup>2</sup> séparés de 10m  
Aucun souci, si incendie dans un silo, aucune propagation

Scénario 3 : incendie dans les stockages des granulés finis : 8 bâtiments couverts ouverts, de 8m de haut, sur 3000m<sup>2</sup> chacun. Chaque bâtiment : 224 min d'incendie !

Cc : Un incendie dans un bâtiment de stockage de granulés ne présente aucun danger de propagation car **séparés de 10m** et aucun risque vers d'autres installations. (nous notons en passant que Biosyl Morvan ne respectait pas cet écart et a été mis en demeure = Morvan, 8 Incendie depuis 2012)

Ils sont au Nord des bâtiments présentant des risques explosifs !

Scénario 4 : incendie bâtiment de stockage biomasse : à vous de lire pour faire votre avis

Pour aller plus loin, étude flumilog [Annexe 11 page 133/288](#)

Les flux thermiques, étudiés de façon isolés, suffisent-il en cas d'incendie ? Quid des retombées d'étincelles dans une usine générant de la poussière de bois, qui plus quand cette usine présente sur certaines installations des risques explosifs (présentés dans aucun scénarii)

Quelques revues de presse sur les incendies d'usine de biomasse bois :

Biosyl Morvan : [Incendie en 2019](#)

Biosyl Morvan : [Incendie en 2022](#) : 19j !

**Un florilège d'Incendies par l'association ANOR Environnement** : [mise à jour liste incendies- Granulés](#) – 8 incendies Biosyl sur les 32 recensés !

2022 : incendie dans un silo à partir de l'installation de broyage : [les pompiers vident le silo pour venir à bout de l'incendie](#)

2016-2017-2021 : [cette usine granulés enchainent les incendies, cette fois, ce sont les riverains qui ont prévenus en voyant les flammes](#)

Bretagne : [même les filtres d'aspiration peuvent exploser ! Ce n'est pas mentionné dans l'étude d'incidence de notre dossier:/](#)

**AUCUNE ZONE EXPLOSIVE N'EST ETUDIÉE DANS CE DOSSIER ! UNE ETUDE DE DANGER MODELISERAIT LES RISQUES EXPLOSIFS ET LES PROPAGATIONS !**

Il ne s'agit pas de voir le mal partout, mais quand même ! Est qu'un régime d'Enregistrement suffit à notre projet !

Même Biosyl Morvan et Biosyl de Lempdes dans le 43 ont été soumis à procédure d'autorisation, donc, avec étude des dangers, étude d'impacts, et enquête publique !! **Pourquoi pas Biosyl Limousin ?**

Consultation au plus tard avant le 13 novembre : [pref-consultations-public@creuse.gouv.fr](mailto:pref-consultations-public@creuse.gouv.fr)

**On nous propose notre avis, donnons le 😊 !**